

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
JEUDI 02 JUILLET 2015**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 02 juillet 2015, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

Etaient présents : MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Jean-Michel Jamon, Solange Falgon, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

Etaient excusés : Alain Bernard qui avait donné pouvoir à Suzanne Tourette

Étaient absents : Eric Jacob et Patricia Portal-Baptiste

Secrétaire de séance : Hubert Marrel a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

2. Délibérations :

Objet : Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre Allègre et Monlet :

M. Le Maire rend compte au conseil de la réunion du conseil d'école réuni le 23 juin 2015 en présence de l'inspecteur de la circonscription pour débattre du projet de RPI entre Allègre et Monlet. Il a annoncé que l'Inspecteur d'Académie en Haute-Loire proposait un abaissement de seuil de fermeture à 70 pour un RPI contre 78 pour un groupe scolaire, ceci pour un passage de 4 postes à 3 postes.

Par ailleurs, la directrice de l'école a fait le point sur les effectifs de rentrée 2015 : en mars, il était annoncé 64 élèves. En juin, ils ne sont plus que 57. Le seuil de fermeture (passage de 3 postes à 2 postes est fixé à 51 élèves). Tout démontre que l'école d'Allègre a autant que celle de Monlet un intérêt dans la mise en place d'un RPI.

M. le Maire donne ensuite le résultat du vote du conseil d'école qui s'est déroulé en deux temps :

- question 1 : pour ou contre un RPI : pour : 7 ; contre : 0 ; abstention : 1
- question 2 : pour un report rentrée 2016 : 4 ; contre le report : 3 ; abstention : 1

Les représentants des parents d'élèves au conseil d'école n'ont pas suivi l'avis des parents d'élèves qui se sont exprimés majoritairement contre au cours d'un sondage préalable.

M. le Maire propose au conseil municipal de voter en trois temps :

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- question 1 : pour un RPI rentrée 2015 : pour : 0 ; contre : 13 ; abstention : 0
- question 2 : pour un report rentrée 2016 : pour : 2 (G. Meyssonier, P.Helleputte) ; contre : 11 ; abstention : 0
- question 3 : pour un report de la décision de mise en place d'un RPI avec reprise des discussions en cours d'année scolaire 2015-2016 : pour : 11 ; contre : 2 (G. Meyssonier, P. Helleputte) ; abstention : 0

Jean-Michel Jamon ajoute que dans le contexte actuel il faut avoir une vision à moyen terme et qu'un rapprochement de communes sur des projets communs semble évident. L'objectif in fine étant bien de parvenir à la création d'un RPI entre les communes d'Allègre et de Monlet.

Objet : Réhabilitation d'un immeuble en centre-bourg – demande d'un fonds de concours à la CCPA :

M. le Maire expose au conseil que le Comité de concertation réuni le 19 mai 2015 et statuant sur la répartition de l'enveloppe FRADDT-EPCI dans le cadre des contrats Auvergne+, a validé les projets des communes de Saint Paulien et d'Allègre. L'enveloppe FRADDT-EPCI de 431 720€ est totalement mobilisée : 150 000€ sont alloués à la commune d'Allègre pour la réhabilitation de l'immeuble « Coccinelle » en centre-bourg en vue de le transformer en lieu de vie, d'expositions et d'activités artistiques et commerciales ; le reste de la subvention étant attribué à la commune de Saint Paulien.

Pour que la commune bénéficie des subventions FRADDT-EPCI tout en restant maître d'ouvrage du projet, la Communauté de communes doit apporter une participation d'au moins 10% du montant des investissements par le canal d'un fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de demander un fonds de concours à la Communauté de communes des Portes d'Auvergne de 50 000€ pour la réhabilitation d'un immeuble en centre-bourg dont le montant estimatif des travaux s'élève à 500 000€ HT et autorise M. le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Objet : Echange de parcelles rue Gabriel Breul :

M. le Maire explique au conseil que pour faciliter le passage des conduites du réseau de chaleur rue Gabriel Breul et pour donner la possibilité à la SCI Toscane (Intermed) de prévoir un agrandissement futur de son bâtiment, il convient de procéder à un échange de parcelles. M. le Maire ajoute que la bande de

terrain qui sera acquise par la commune aura également pour objectif de créer un parking en épi afin de résoudre les problèmes de stationnement près de la MAS.

La SCI Toscane cède à la commune une parcelle d'une superficie de 220m², et la commune cède à la SCI Toscane une parcelle d'une superficie de 818m². Compte tenu, des différences de superficie échangées, la commune propose un prix de vente à la SCI Toscane égal à 6€ sur le delta soit 3 588€ (598m² x 6€). Les frais de bornage seront acquittés pour moitié par les parties.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de procéder à cet échange avec la SCI Toscane selon les conditions évoquées précédemment et autorise M. le Maire, ou tout adjoint auquel il aura donné délégation, à signer l'acte de mutation immobilière qui en découlera.

Objet : Aliénation d'une partie du domaine public – rue des Clostres :

M. le Maire fait part au conseil de la demande de M. et Mme Montagnon Gaëtan, propriétaires d'une maison d'habitation 4, rue des Clostres, qui souhaitent acquérir le jardinet donnant accès à celle-ci. Considérant que le bien en question a perdu son caractère de voie publique dans la mesure où il n'est plus utilisé pour la circulation et que la commune a cessé de l'entretenir ; M. le Maire propose au conseil de céder 50m² de terrain situé sur le domaine public au prix de 5€ le m² soit 250€ aux époux Montagnon afin qu'ils puissent se constituer un ensemble foncier cohérent.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, de céder une partie du domaine public sis rue des Clostres, au prix de 5€ le m² aux époux Montagnon et autorise M. le Maire à signer l'acte administratif qui en découlera, étant précisé que les frais de bornage et les droits et taxes seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Objet : Eclairage public – secteur Les Doniches 2 :

Joseph Ampilhac, vice-président de la commission réseaux, expose au conseil qu'il est opportun de profiter des travaux d'assainissement programmés à l'automne 2015 aux Doniches 2 pour prévoir le passage des gaines d'éclairage public. Le montant des travaux s'élève à 1 422.45€ HT déduction faite de la participation du Syndicat d'énergie (45%).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'accepter les travaux d'éclairage public ci-avant présentés et d'en confier la réalisation au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

Objet : Renforcement du réseau AEP rue Grellet de la Deyte : demande de subventions :

Joseph Ampilhac, vice-président de la commission eau et assainissement, expose au conseil que la conduite d'alimentation en eau potable rue Grellet de la Deyte a des joints collés au chlorure de vinyle monomère. Il propose donc de profiter de l'ouverture de la chaussée prévue pour la pose de la conduite du réseau de chaleur pour procéder à son remplacement et à son renforcement (Ø40→Ø90) sur une longueur de 50ml.

Compte tenu du caractère d'urgence de ce dossier, Joseph Ampilhac propose de confier les travaux à l'entreprise M2i Sovetra en charge de la pose des conduites du réseau de chaleur, pour un montant s'élevant à 6 236.20€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'approuver le projet qui lui est présenté, de demander les subventions les plus larges possibles au Conseil Général 43 et à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et autorise M. le Maire à signer le devis avec l'entreprise après réception de l'accord officiel de la participation des financeurs.

Objet : Déclarations d'intention d'aliéner :

Le conseil décide par 12 voix pour, E. Tauleigne ne prenant pas part au vote, de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune pour l'immeuble cadastré B-586 sis rue du Château.

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

Néant

4. Informations sur l'activité de la CCPA :

Équipement numérique dans les écoles : la CCPA a la possibilité d'obtenir des fonds européens pour l'acquisition de tablettes numériques. Une demande pour 10 tablettes sera faite pour l'école Jean Macé.

Espace bien-être : l'inauguration du complexe aura lieu le 11 juillet

Maison de la jeunesse : le nettoyage des locaux devrait être confié à l'ADMR

5. Questions des conseillers et du public :

La Croix des Termes : un socle en pierres sera réalisé pour surélever la Croix qui a tendance à s'enterrer

OTI, jeux en bois géants : proposition sera faite au centre de Loisirs de disposer des jeux cet été

Murette place du Marchédial : des jardinières supplémentaires seront mises en place sur la murette pour la sécurité des personnes dans l'attente de la pose d'une barrière.

6. Informations de la municipalité :

Rapport annuel du SICTOM : H. Marrel présente le rapport d'activités des ordures ménagères. Deux informations importantes sont à retenir : la réhabilitation du site du Chier est terminée et la redevance ordures ménagères n'enregistre pas de hausse. Le document complet est consultable sur le site de la mairie et sur place.

Syndicat ferroviaire :

Une étude en cours invite le Syndicat ferroviaire à développer de nouveaux produits à destination des usagers (produits du terroir dans les trains, animations dans les gares....). Cette étude évoque aussi les atouts du vélo-rail et cible le tronçon la Chaise-Dieu-Le Puy comme point fort touristique.

Séance levée à 23h15.